



MAIRIE DE DEGRÉ

Rue principale

72550

Tél. : 02.43.27.70.95

Fax. : 02.43.27.77.47

e-mail : mairie.degre@wanadoo.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
- REUNION DU 12 Décembre 2017 -**

DATE DE CONVOCATION : 7 Décembre 2017

DATE D’AFFICHAGE : 7 Décembre 2017

L’an deux mil dix sept, le douze décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur GENEST Dominique.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 11

ETAIENT PRESENTS : Messieurs GENEST Dominique, BLOT Jean-Paul. DELHOMMEAU Denis, DENIAU Xavier, GASNIER Gérard, LANGEVIN Patrick, PALAIS Alain, SOREAU Jean-Jacques, VALLÉE Joël, Mesdames BOUTELOUP Céline et LECHAT Sylvie formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSÉS : Mesdames CURTIS Mélinda, MONTCLAIR Karine et Messieurs MAHEU Stéphane et DERRIEN Stéphane

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame LECHAT Sylvie

► Approbation des comptes rendu des réunions du conseil municipal du 9 Novembre 2017

► Le Maire propose de nouveaux tarifs pour l’année 2018

TARIF DE LA SALLE POLYVALENTE DE DEGRE 2018			
AFFECTATION DE LA SALLE	NBRE DE PERSONNES - 50	NBRE DE PERSONNES - 100	NBRE DE PERSONNES +100
VIN D'HONNEUR Habitants DEGRE		97 € (33€)	
VIN D'HONNEUR Extérieurs DEGRE		181 € (61 €)	
REUNIONS EXTERIEURES		176 € (59€)	

LOUEUR-HABITANT location d'une journée	190 € (64€)	238 € (80€)	302 € (101 €)
LOUEUR-HABITANT location d'un week-end	224 € (75€)	281€ (94€)	395 € (132€)
LOUEUR-EXTERIEUR location d'une journée	353 € (118€)	445 € (149€)	595 € (199€)
LOUEUR-EXTERIEUR location d'un week-end	368 € (123€)	514 € (172€)	699 € (233€)
LOUEUR-HABITANT Soirée ou après midi DANSANTS	190 € (64€)		
LOUEUR-EXTERIEUR Soirée DANSANTE	670 € (224€)		
LOUEUR-HABITANT Soirée SPECTACLE	105 € (35€)		
LOUEUR-EXTERIEUR Soirée SPECTACLE	190 € (64€)		
ASSOCIATION COMMUNALE	Forfait 15€		
DIVERS	Forfait 15€		
Vaisselle cassée	2 € /pièce		
Table cassée	126 €		

Après réflexion, les membres du conseil municipal, décident qu'à compter du 01 Janvier 2018, les tarifs de la salle polyvalente seront fixés comme suit :

► Le Maire informe le Conseil municipal que depuis le 1^{er} Janvier 2010, la commune utilise la plateforme de dématérialisation des marchés publics et des accords-cadres intitulée « Sarthe marchés publics », mise à disposition gratuitement par le Département de la Sarthe à l'ensemble des collectivités sarthoises.

La convention en cours arrivant à échéance le 31 Décembre 2017, la mise à disposition gratuite de cette plateforme sera reconduite par le Département pour la période 2018 – 2021.

Le Maire propose de reconduire l'utilisation de ce téléservice.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à utiliser la plateforme Sarthe marchés publics, à compter du 1^{er} Janvier 2018,

- Approuve le règlement d'utilisation de la plateforme Sarthe marchés publics (volet 2),
- Autorise le Maire à signer le bulletin d'adhésion au Département de la Sarthe et tout document se rapportant à l'utilisation de ce téléservice.

► Un agent du service administratif a été admis à l'examen professionnel d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

Monsieur le Maire propose de :

- supprimer le poste d'adjoint administratif territorial 2^{ème} classe à temps non complet (8 heures) qui a été transformé en poste d'adjoint administratif territorial au 1^{er} Janvier 2017 ;
- de créer le poste d'adjoint administratif **principal** de 2^{ème} classe à temps non complet (8 heures) à compter du 1^{er} Janvier 2018.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, donne son accord à l'unanimité.

► Monsieur le Maire rappelle que suite aux délibérations du 22 novembre 2016 à propos de procédure de cession de chemins communaux, il est nécessaire d'engager une procédure d'enquête publique.

Monsieur CHARTIER Gérard, directeur des écoles en retraite est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire pour conduire l'enquête.

Les membres du conseil municipal charge le maire d'inscrire au budget 2018, les crédits nécessaires à ce dossier.

► Suite à plusieurs observations d'habitants de la rue principale au sujet de rats d'égout ayant été observés sur la rue, des devis ont été demandés pour un contrat de dératisation du bourg.

Deux prestataires ont été contactés : GRUAU anti-nuisibles (la Chapelle St Fray) et FARAGO Le carré (LAVAL).

Après étude des deux contrats, les membres du conseil municipal décident de choisir le prestataire FARAGO pour un coût de 370€ HT - 444€ TTC

► Le Maire fait part aux membres du Conseil municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget de la commune étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

Dépenses de fonctionnement – Article 7391171 – Dégrèvement jeunes agriculteurs	+ 1 030,00 €
Dépenses de fonctionnement – Article 6068 – Autres matières et fournitures	- 1 030,00 €

► Le maire rappelle que le budget 2018 sera voté en mars. Pour le projet de lotissement, Les propriétaires ayant réglé la succession de leur mère sont désireux de vendre rapidement.

Un rendez vous auprès du notaire va être demandé pour signature d'un compromis avec une demande de bornage au préalable par les géomètres Guillerminet afin de lancer les consultations auprès des services bancaires.

Si le dossier est près, les membres du conseil municipal donne un accord de principe afin que le maire puisse signer le compromis de vente de la parcelle de terrain nécessaire au lancement du lotissement « Le Chanvre »

Questions diverses

- Règle établie pour congés « enfant malade » pour les employés : 6jours/an à la discrétion du maire - enfant hospitalisé
- Permanence du député PICHEREAU le 20 janvier 2018 de 8h00 à 9h00
- LGV : mail reçu d'Eiffage que les mesures de bruit ne se feraient qu'en un seul lieu « La Gourdainne » alors que d'autres choix émis par le maire avait été fait suite à une demande de la préfecture. Le maire doit rencontrer Le sénateur Vogel pour discuter de ce problème et de décider des actions à mener. Les actions de groupe comme il avait été proposé lors de différentes manifestations ou rencontres avec des associations se révèlent non appropriées car elles défendent des litiges au niveau de la consommation.
- Le devenir de l'ancien atelier : une demande de devis sera demandée pour évaluer le coût éventuel des travaux de toiture pour le maintenir.

Dates à retenir

- Vœux du maire le 12 janvier 2018 à 19h00
- Repas de Noël le mardi 19 décembre au restaurant scolaire à 12h30
- Rendez vous avec le trésorier pour la présentation du budget le 7/03/2018
- Vote budget jeudi 15/03/2018
- Commission personnel le 19/12/2017
- Commission travaux/voirie/assainissement le mardi 09/01/2018